

**Le concours «Gagnez un trio d'électros FRIGIDAIRE GALLERY»  
(Le « concours »)**

**Règlement officiel du concours**

**Le concours est seulement ouvert aux résidents du Québec  
(voir règle 3 ci-dessous)**

**1. Les Organisateurs du concours :** RONA inc. (« RONA »), domiciliée au 220, chemin du Tremblay, Boucherville, QC, J4B 8H7, et Electrolux Appliances domiciliée au 5855 Terry Fox Way, Mississauga, ON, L5V 3E4, organisent ce concours (collectivement, « l'Organisateur »).

**2. Marchands participants :** tous les magasins RONA L'entrepôt et RONA Maison&Jardin dans la province de Québec qui offrent en vente les électroménagers (les « marchands participants »).

**3. Admissibilité :** Ce concours s'adresse uniquement aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de la majorité, à l'exception des employés, représentants et agents de l'Organisateur, de ses sociétés affiliées et de leurs agences de publicité et de marketing respectives, des administrateurs du concours, des juges et de toute personne domiciliée avec l'un d'eux. La province de résidence sera déterminée par l'adresse du domicile principal du participant.

**4. Acceptation du règlement officiel du concours :** En participant au concours, vous acceptez entièrement et inconditionnellement de vous conformer au règlement officiel du concours et aux décisions de l'Organisateur, des administrateurs et des juges du concours, lesquelles sont définitives et exécutoires en ce qui concerne toutes les questions relatives au présent concours.

L'annonce du concours est diffusée dans la circulaire RONA à partir du 10 novembre 2016, en bannières promotionnelles sur rona.ca, dans l'infolettre de RONA du jeudi 10 novembre 2016, en affichage magasins (dans les magasins participants) et sur la page Facebook de RONA.

**5. Période du concours :** Le concours se déroule du **10 novembre 2016 à partir de 12 h 00 m 01 s jusqu'à 15 décembre 2016 à 11 h 59 m 59 s** (la « période du concours »). Toutes les heures indiquées font référence à l'heure de l'Est (« HNE »).

**6. Mode de participation: AUCUN ACHAT REQUIS.** – Le participant peut participer en ligne au <http://www.rona.ca/concours-frigidaire>. Le participant doit fournir toutes les informations requises dans le formulaire de participation pour être admissible au tirage.

**Limite de participation :** Limite d'une (1) participation par code postal et adresse courriel, par participant, pour la période du concours. Les inscriptions additionnelles seront disqualifiées. Un individu ne peut pas utiliser plus d'une adresse courriel/code postal pour s'enregistrer au concours.

**Courriel :** Il faut avoir accès à un compte de courrier électronique pour participer au Concours. \*Plusieurs bibliothèques publiques, commerces de vente au détail et autres établissements mettent gratuitement des ordinateurs à la disposition du public et certains fournisseurs de services Internet ou autres sociétés hébergent gratuitement des comptes de courrier électronique

**7. Prix:**

- a) **Grands prix :** Un (1) trio d'appareils électroménagers de marque FRIGIDAIRE GALLERY qui comprend une (1) cuisinière à convection électrique autoportante 5,8 pi3 inox modèle #CGEF3058RF, un (1) réfrigérateur à portes françaises 36", 27,6 pi3 inox modèle #FGHN2866PF et un (1) lave-vaisselle encastré à cuve haute 24" inox modèle #FGID2466QF. La valeur totale du prix est de 4044\$.

Le (1) prix sera attribué comme suit : Un (1) gagnant parmi tous les participants.

### **Limite d'un (1) prix par gagnant.**

Le prix n'est ni transférable ni convertible en espèce. Le prix doit être accepté tel que décerné et aucun ajout ou substitution ne sera autorisé, sauf tel que déterminé par l'Organisateur du concours, à sa seule discrétion. Sauf disposition expresse des conditions présentes, le gagnant confirmé est responsable de toutes les taxes applicables, les frais et les suppléments, le cas échéant, à l'égard de son prix et / ou l'utilisation de celui-ci.

**8. Tirages :** Un tirage au sort pour le prix aura lieu à 10 h 00 HNE, le 16 décembre 2016 de façon électronique et aléatoire par « RONA inc » situé au 220 chemin du Tremblay, Boucherville, Qc, J4B 8H7, parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la période du concours respectivement et sera arbitré par des juges indépendants dont les décisions seront définitives et exécutoires. Le participant gagnant du prix sera contacté par téléphone et/ou par courriel aux numéro(s)/courriel indiqués sur son formulaire de participation. Afin d'être déclaré gagnant du prix, le participant sélectionné doit d'abord répondre correctement, sans aide et dans un délai fixe, à une question règlementaire d'arithmétique, qui sera posée par téléphone ou par courriel à un moment convenu d'avance, et se conformer par ailleurs au règlement officiel du concours. L'Organisateur du concours ou ses mandataires fera toute tentative raisonnable pour joindre le participant sélectionné par téléphone et/ou courriel, aux numéro(s)/courriel indiqués sur son formulaire de participation, à défaut de quoi le participant perdra tout droit au prix et un autre participant sera tiré au sort. Afin de recevoir le prix, le participant sélectionné doit signer et retourner au commanditaire du concours, dans un délai de 10 jours ouvrables suivant sa réception, un formulaire de reconnaissance de prix, lequel inclut une déclaration standard de conformité au règlement officiel du concours et une décharge de responsabilité. À défaut de signer et de retourner le formulaire de reconnaissance de prix dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa réception, le participant perdra tout droit au prix et un autre participant sera sélectionné. Si un participant sélectionné ne peut être joint ou ne répond pas dans un délai de une (1) semaine suivant la première tentative de contact ou ne se conforme pas par ailleurs au règlement du concours, il perdra tout droit au prix et un autre participant sera sélectionné.

Les chances de gagner le prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues et affectées durant période du concours.

### **9. Généralités :**

L'Organisateur du concours se réserve également le droit d'utiliser le nom, la ville ou province de résidence, le portrait ou la photographie, la voix ou les commentaires du gagnant, quel que soit le mode d'inscription et sans rémunération, dans le cadre de toute promotion ou publicité relative au concours, quel que soit le média, dans le monde entier et à perpétuité.

En s'inscrivant au concours, les participants conviennent et reconnaissent que l'Organisateur du concours et les marchands participants au concours, leurs sociétés affiliées, divisions, filiales, agences publicitaires et promotionnelles, ou autres représentants ou agences, leurs employés, dirigeants, actionnaires, représentants, administrateurs et agents respectifs (collectivement « Renonciataires ») ne seront pas tenus pour responsable : (1) des transmissions ou contributions parvenues en retard, perdues, volées, retardées, mal dirigées, mutilées, incomplètes, illisibles, inexactes, insuffisamment affranchies, brouillées ou intelligibles; (2) de quelconque avis de notification ou document perdu ou non reçu par un participant; (3) de quelconque dommage, y compris le décès et les dommages corporels ou matériels envers un tiers, ou autre obligation, résultant, directement ou indirectement, du concours ou du prix du concours ou (4) des erreurs de saisie des données d'inscription, des défaillances techniques, une erreur ou négligence humaine ou technique; ou des erreurs d'impression. Toutes les inscriptions deviennent la propriété de l'Organisateur du concours et les marchands participants et ne seront pas retournées. Une preuve d'envoi n'est pas un accusé de réception. Toutes inscriptions en violation avec les règles du règlement officiel du concours ou reçues après la fin du concours seront nulles. Toutes les entrées et les réclamations de prix sont sujettes à vérification par l'Organisateur du concours et des marchands participants seront annulés s'ils ont été obtenus autrement que conformément au présent règlement officiel du concours

L'Organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'il juge ou soupçonne d'avoir altéré le processus d'inscription ou le déroulement du concours ou qui agit en violation du règlement officiel du concours ou d'une manière antisportive ou perturbatrice. Toute tentative par quiconque de nuire délibérément au fonctionnement légitime du concours peut constituer une violation des lois criminelles et civiles et, advenant une telle tentative, l'Organisateur du concours se réserve le droit de réclamer des dommages à toute personne dans toute la mesure permise par la loi. L'échec de l'Organisateur du concours pour faire appliquer une disposition du présent règlement officiel du concours ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

Pour les résidents du Québec, tout différend quant à la tenue ou à l'organisation de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des Jeux du Québec (la « RACJ ») pour qu'il rende une décision. Pour les résidents du Québec, tout différend concernant l'attribution du prix peut également être soumis à la RACJ qui limitera son intervention à aider les parties à en arriver à une entente.

Sous réserve de l'approbation de la RACJ pour sa compétence dans la province du Québec, l'Organisateur du concours se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure; et de modifier, annuler ou suspendre le concours à tout moment, sans préavis et pour quelque raison que ce soit.

L'Organisateur du concours utilise les informations d'entrée des participants conformément à la Politique de confidentialité de RONA inc. (voir le lien «Conditions d'utilisation et vie privée » à [rona.ca](http://rona.ca)).

Le concours est assujéti à toutes les lois applicables.

Le nom du gagnant sera disponible sur demande en envoyant une demande par écrit, sous enveloppe pré adressée et préaffranchie à : RONA inc., 220, chemin du Tremblay, Boucherville, QC, J4B 8H7, à compter du 16 décembre 2016, et ce jusqu'au 31 janvier 2016. Le nom du gagnant vous sera expédié seulement lorsque le gagnant aura été confirmé par l'Organisateur du concours.